

EXTRAIT DU REGISTRE D
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Bertrand MALQUIER

Séance publique du 20 NOVEMBRE 2023 à 18h00

Date de convocation : 13 novembre 2023

Délibération
N°C2023_201

Membres en exercice :	77
Votants :	
Suffrages exprimés :	
Pour :	
Contre :	
Abstention :	

SECRETARE DE SEANCE : DURAND Viviane

PRESENTS : ALAUX Sylvie ; AZIBERT Gérard ; BANOS Eric, BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BORSNAK Philippe ; BOUSQUET Didier ; BOUTIE Catherine ; CALMON Julien ; CASTAGNE Nadège ; CESAR Jean-Paul ; CLERGUE Guy ; COMBES Georges ; COUSIN Sylvie ; DAUZATS Christine ; DURAND Viviane ; FAGES Gilles ; FRANCOIS Patrick ; GERMA Alain ; HERNANDEZ Joël ; JANSANA Jean-Marc ; JULES Jean-Claude ; LACOMBE Gérard ; LENOIR Alexia ; LETEISSIER Gérard ; MAILLARD Sylvain ; MARTIN Henri ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; NUNEZ Frédéric ; PAIRO Jacques ; PARRA Eric ; PECH Olivier ; PENET Yves ; RENAULT Régine ; RIO Jean-Louis ; ROCHER Edouard ; ROUANET Claudine ; RUDENT Yann ; SEGUI Jeanne Maryse ; TIXIER Sandrine ; TUBAU Marcel ; VALERY Benoit ; VIALADE Alain ; VITASSE Florence

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALDEBERT Didier ; ALVAREZ Jean-Michel ; BELART Xavier ; DEVIC Bernard ; FABRE Alain ; GUENFICI Alexandre ; LAPALU Christian ; MALQUIER Bertrand ; PY Michel

EXCUSES : BASTIE Yves ; CASTAN Luc ; DARAUD Jean-François ; FAURAN Jean-Paul ; GIARDINA Vincenzo ; HUYNH-VAN Nathalie ; PAVAN Gaëlle ; THIVENT Viviane ; VILLEGAS Jean-Antoine

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : DEVIC Bernard (jusqu'à la délibération C2023_208) ; CHING Monique (jusqu'à la délibération C2023_208) ; ABED Yamina (délibération C2023_216) ; ALDEBERT Didier (délibération C2023_216) ; ALVAREZ Jean-Michel (délibération C2023_216) ; BELART Xavier (délibération C2023_216) ; BOUISSET Cyrielle (délibération C2023_216) ; FABRE Alain (délibération C2023_216) ; LAPALU Christian (délibération C2023_216) ; MALQUIER Bertrand (délibération C2023_216) ; MARTINAGE Fabienne (délibération C2023_216) ; PY Michel (délibération C2023_216)

EXCUSES AVEC PROCURATION : AMBROSINO Jean-Marc ; BREHON Bruno ; CHARPENTIER Christine ; GOUIRY Catherine ; JAMMES Michel ; KAISER Stéphanie ; PINET Marie-Christine ; RAPINAT Evelyne ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; VERGNES Magali ; VICO Alain

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : ABED Yamina (jusqu'à la délibération C2023_215 et à partir de la délibération C2023_217) ; BOUISSET Cyrielle (jusqu'à la délibération C2023_215 et à partir de la délibération C2023_217) ; CHING Monique (à partir de la délibération C2023_209) ; GUENFICI Alexandre (jusqu'à la délibération C2023_214) ; MARTINAGE Fabienne (jusqu'à la délibération C2023_215 et à partir de la délibération C2023_217) ; PY Michel (à partir de la délibération C2023_218)

Nomenclature Etat : Institutions et vie politique – Fonctionnement des assemblées

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – INTERCOMMUNALITE – Installation conseiller OUVAILLAN

La commune d'Ouveillan a dû organiser une élection municipale intégrale.

Le premier tour organisé le 19 novembre 2023 a été conclusif.

Depuis la loi n°2013-403 du 17 mai 2023, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les conseillers communautaires sont élus au suffrage universel direct via un système de fléchage dans le cadre des élections municipales.

L'électeur désigne le même jour sur le même bulletin de vote les élus de sa commune et ceux de l'intercommunalité.

Ont ainsi été élus :

- Monsieur Jean-Antoine VILLEGAS en tant que conseiller titulaire
- Madame Dominique LORENZO-MACIAS en tant que conseillère suppléante

Le Conseil décide :

- D'installer Monsieur Jean-Antoine VILLEGAS en tant que conseiller titulaire et Madame Dominique LORENZO-MACIAS en tant que conseillère suppléante pour la Commune d'Ouveillan.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en
Sous-Préfecture

le : |PREF|
et de sa publication
le : |PUB|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Bertrand MALQUIER,



Maire de Narbonne

**Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du tribunal administratif de Montpellier (6, RUE PITOT - 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ou www.telerecours.fr).